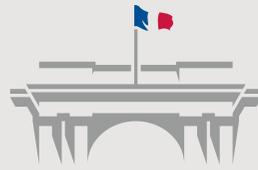


EN CHIFFRES

| 2010 |



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CERGY-PONTOISE

| Le mot de la présidente | ODILE PIÉRART

2010, année du dixième anniversaire du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, célébré par un colloque de grande ampleur, est une année charnière. Elle ouvre en effet de nouveaux horizons pour le tribunal,

dont le ressort est désormais composé du Val-d'Oise et des Hauts-de-Seine. Les magistrats se sont mobilisés pour juger en priorité les affaires les plus anciennes. La diminution spectaculaire du nombre des affaires en instance

et le maintien du délai prévisible moyen de jugement à moins de 1 an confirment le redressement d'une juridiction désormais mieux à même de répondre aux attentes des justiciables.

Nombre d'affaires jugées en 2010

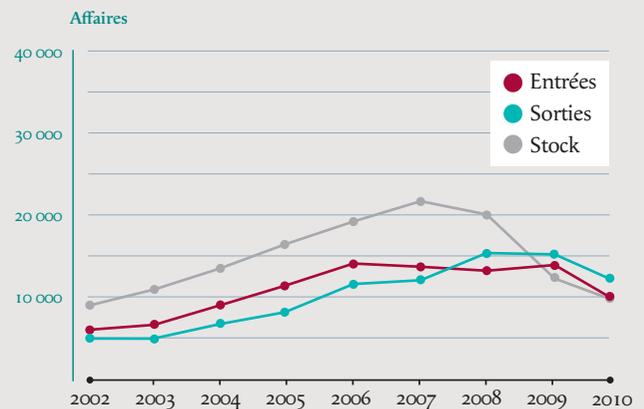
12 526

Délai prévisible moyen* de jugement en 2010

9m 16j

* Le délai prévisible moyen s'exprime en mois (m) et jours (j).

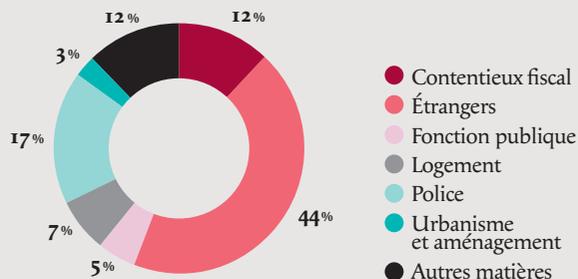
Nombre d'affaires en données nettes* depuis 2002



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.

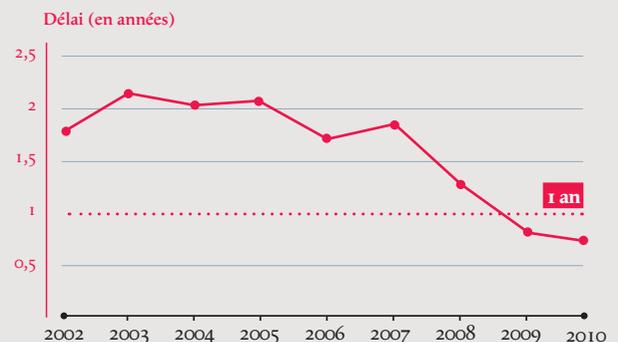
Origine

Répartition des affaires jugées en 2010 par type de contentieux



Les contentieux spécifiquement identifiés sont les plus représentés en moyenne nationale.

Délai prévisible moyen de jugement depuis 2002



Retrouvez le bilan de la juridiction administrative et l'actualité du tribunal administratif sur <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>